



Procès-verbal No 5 – Séance ordinaire du Conseil Communal

Mercredi 09 mai 2012 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers communaux :

- 1) Appel
- 2) Approbation du dernier procès-verbal
- 2a) Nomination du Bureau
 - Election du Président/de la Présidente
 - Election de deux Vice-Présidents/Présidentes
 - Election des Scrutateurs/Scrutatrices
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Demande d'approbation de modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC) (préavis no 12)
Rapport de la Commission Ad'Hoc – discussions – votation
- 6) Plan partiel d'affectation Leydefeur (PPA Leydefeur) (préavis no 13)
Rapports des Commissions d'Urbanisme et de Gestion – discussions – votation
- 7) Demande d'un crédit d'étude de CHF 45'000.00 pour l'élaboration d'un PPA dans le quartier de l'Oche (préavis no 14)
Rapport de la Commission d'Urbanisme – discussions – votation
- 8) Propositions individuelles et divers



Intervenants	Points
P. Möhl	Ouvre la séance à 20h15
N. Gremlich	<p>1) Appel</p> <p>- 39 présents</p> <p>- 6 excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Damien Clot M. Francesco Di Pierro M. Pierre-Alain Hauser M. Henri Lequint M. Marc Prélaz M. Tobias Salathé
P. Möhl	Une minute de silence est observée suite au décès de MM. Küng Hansi et Bolay Charly.
P. Möhl	<p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2012</p> <p>Aucune correction ou modification n'est demandée.</p> <p>Le P.V. est accepté par : 38 oui et 1 abstention</p>
P. Möhl	<p>2a) Nominations du Bureau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Election du Président/de la Présidente : Mme P. Möhl est réélue par acclamations • Election de deux Vice-Présidents/Présidentes : MM. A. Boscardin et P. Monney sont réélus par acclamations • Election des Scrutateurs/Scrutatrices : Mme Cl.-L. Derbigny et M. L. Schweizer passent de scrutateurs suppléants à scrutateurs • Scrutateurs/Scrutatrices suppléants : Mme I. Schweizer et M. R. Watts sont élus • Election de la Commission de Gestion : Tous les membres de la commission se représentent et sont réélus tacitement. Il s'agit de Mmes M. Schmidt et N. Vez-Raymond ainsi que MM. S. Adams, A. Christen, C. Nardone, B. Pasquier et O. Morand.
P. Möhl	<p>3) Communications du bureau</p> <p>Distribue à chaque conseiller une invitation de RégioNyon pour la soirée de présentation du programme de législature 2011-2016.</p>



Informe que le souper du Conseil aura lieu le 07 juin 2012 à Givrins, dans la cour de l'école (par tous les temps). Une invitation va suivre.

Rappelle la soirée d'information/formation du 22 mai 2012 avec M. le Préfet J.-P. Dériaz dont le but est de permettre à chacun de se familiariser avec les règlements de conseil et autres procédures.

Félicite les membres de Givrins du Corps de pompiers SDIS Genolier-Givrins-Trélex qui, lors de la rencontre de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers du 28 avril dans le Jorat, a vu ce groupe se classer 1er en combiné B, avec la mention très bien et félicitations du jury, ainsi que l'appointé S. Adams qui a reçu un prix dans la catégorie meilleure donnée d'ordres Combiné B.

4) Communications de la Municipalité

M.-O. Lequint

Informe que le préavis concernant la création d'une fromagerie à La Givrine, sera présenté lors de la prochaine séance du conseil qui aura lieu le 20 juin 2012. Toutefois, tient à préciser que pour des questions purement administratives, cet objet sera mis à l'enquête avant la décision finale du conseil et non pas dans le but de forcer la main aux conseillers.

A. Blumenstein

Donne des informations sur les travaux en cours. La 1ère couche de bitume sera posée sur la Route de la Scie dans quelques jours.

Félicite également toute l'équipe qui a œuvré lors du Concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers et lit un courrier du commandant.

R. Jaunin

Rappelle la fermeture de L'Ourson Câlin à fin Juin 2012 et informe que le CODIR de l'AISGE a formé un groupe de travail relatif à l'accueil extrascolaire. Annonce, également, l'ouverture d'une UAPE dans les locaux de Mme F. Limat. Les parents concernés vont recevoir une feuille d'inscription très prochainement.

Ph. Zuberbühler

Parle du projet du groupement forestier « La Colline » qui se situe dans la forêt. Les services de l'Etat de Vaud ont donné une réponse favorable pour la suite de ce projet.

Informe que le préavis concernant le CAD est toujours en cours de demandes et d'informations et qu'il est vraisemblablement reporté au prochain conseil.

5) Demande d'approbation de modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle organisation régionale de la protection civile du district de Nyon (ORPC) (préavis no 12)

A. Blumenstein

Le préavis municipal étant très explicite, il n'y a pas grand-chose à rajouter. Précise qu'actuellement 10 communes sur 47 ont adhéré à cette nouvelle organisation.

R. Watts

Lit le rapport favorable de la Commission Ad'Hoc.



P. Möhl	Relève la demande de modification faite dans le rapport sous le point 2. « sauf l'article 12 qui devrait rester inchangé, avec huit au lieu de douze communes nécessaires pour une demande de convocation », si les statuts sont acceptés ce soir, la commune de Givrins pourrait faire la demande de garder huit communes au lieu de douze.
A. Blumenstein	Informe qu'une fois le processus d'adhésion terminé et les 47 communes concernées ayant acceptés les statuts présentés, le Conseil intercommunal qui sera mis en place étudiera les demandes spécifiques.
Ph. Zuberbühler	Précise que les huit communes nécessaires représentent le tiers des 32 communes actuelles. Avec le nouveau règlement pour les 47 communes, la représentation se montera à douze communes nécessaires pour la convocation à une assemblée Intercommunale, ce qui représentera alors le quart.
P. Möhl	Demande à la Commission Ad'Hoc si elle maintient son rapport tel que présenté.
M. Guilloud	Oui, si la Commune s'engage à poser la question.
A. Blumenstein	S'engage à parler de ce point au sein du Conseil Intercommunal.
P. Möhl	Après discussion durant laquelle le Conseil décide de ne pas tenir compte du point 2 du rapport de la commission ad-hoc, on passe au vote pour l'acceptation du préavis no 12 tel que présenté: « approbation de la modification des Statuts » Oui : 31 Non : 0 Abstention : 7 Le préavis est donc accepté à l'unanimité.
6) Plan partiel d'affectation Leydefeur (PPA Leydefeur) (préavis no 13)	
E. Meier	Donne des précisions sur le dossier et illustre à l'aide d'une présentation graphique les changements qui ont eu lieu depuis la séance du 21 septembre 2011. Le préavis actuel comporte les mêmes éléments que le préavis no 3 mais il est complété par une convention d'intention d'échange des parcelles de terrain agricole signées par les personnes concernées.
A. Boscardin	Lit le rapport favorable de la Commission d'Urbanisme.
S. Adams	Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.
R. Derbigny	S'interroge de savoir pourquoi la municipalité a demandé que la levée d'oppositions soit faite par le Conseil. Ceci n'est pas conforme aux règlements dans de tels cas de construction ou modification de PPA.
Ph. Zuberbühler	Dans le cas d'un PPA tel que celui-ci et voté par le Conseil, il est obligatoire que ce soit le Conseil qui lève l'opposition et ceci est précisé dans les conclusions du présent préavis.



S. Adams	Demande à la Commission d'Urbanisme de préciser si cette levée d'opposition était bien prise en considération lors de l'établissement de son rapport. Il lui semble n'avoir rien vu s'y référant dans ledit rapport.
A. Boscardin	Répond par l'affirmative, la réponse de la Municipalité étant claire.
M. Stark	Demande ce qui va se passer si la Commission Foncière n'accepte pas l'échange.
E. Meier	Il se peut que soit exigé l'échange de 6'000m ² contre 6'000m ² et cela a aussi été évoqué avec la famille Guibert. A ce moment-là, une solution devra être trouvée pour équilibrer cette différence de valeur.
M. Stark	Voudrait savoir quel est le délai pour recevoir la réponse de la Commission Foncière.
E. Meier	Espère cette année encore.
M. Stark	Demande s'il ne serait pas préférable d'attendre la réponse de la Commission Foncière avant de prendre une décision à ce sujet.
E. Meier	La Commission a décidé de ne plus s'exprimer à ce sujet et est dans l'attente du prochain pas qui est l'acceptation du PPA Leydeffeur.
A.-Cl. Prélaz Girod	Relève que la Commission Foncière a déjà accepté, sur le principe, l'échange de 6'000m ² attendant à la parcelle de Leydeffeur contre 6'000m ² en Gavagniou.
Ph. Zuberbühler	Précise que la Municipalité sera copropriétaire de la parcelle mais également du projet qui s'y développera par la suite. La convention signée est en mains de la Municipalité.
F.-H. Bovet	S'étonne que dans le règlement du plan partiel d'affectation, selon l'article 2 (4ème alinéa): « les réalisations conformes à la zone agricole ou traditionnellement implantées en milieu rural », alors que la parcelle de Leydeffeur est sortie de son contexte agricole et qu'il est mentionné d'appliquer les lois agricoles.
E. Meier	Précise qu'en cas d'acceptation de ce PPA, cette superficie de terrain sera changée en zone spéciale et qu'une certaine partie devra obligatoirement rester non-construite.
F.-H. Bovet	Rappelle que le plan partiel d'affectation définit les espaces constructibles et se demande pourquoi il est encore fait référence à une zone agricole alors qu'elle a déjà été sortie du contexte. Propose de supprimer ces deux mots du règlement.
A. Boscardin	Cet article permet d'avoir une ouverture de réalisation.
Ph. Zuberbühler	Précise que le règlement a précédemment déjà été mis à l'enquête et qu'il a été



	<p>accepté. Bien que déclassé, ce domaine initialement à vocation agricole doit garder un cachet agricole. M. Fazan ne pourra pas envisager raser tous les bâtiments existants pour construire du moderne.</p>
P. Möhl	<p>La Commission d'Urbanisme recommande dans son rapport d'inscrire un droit d'emption dans le registre foncier en faveur de la Commune sur la parcelle 209. Est-ce envisageable ?</p>
Ph. Zuberbühler	<p>Il n'est pas possible de mettre un droit d'empsion. Toutefois, l'accord a été donné verbalement devant notaire et sera ratifié dans la convention définitive.</p>
P. Möhl	<p>Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote :</p> <p>Oui : 29 Non : 1 Abstention : 8</p>
Ph. Zuberbühler	<p>Remercie le Conseil pour l'acceptation de ce PPA.</p>
<p>7) Demande d'un crédit d'étude de CHF 49'000.00 pour l'élaboration d'un PPA dans le quartier de l'Oche (préavis no 14)</p>	
P. Möhl	<p>Relève que le montant de CHF 45'000.00 libellé sur l'ordre du jour ne correspond pas au montant du préavis, qui est de CHF 49'000.00. La différence relève des taxes qui n'avaient pas été comprises dans le montant indiqué.</p> <p>Informe que la Commission de Gestion a souhaité ajouter un amendement à ce préavis en y joignant son rapport.</p>
E. Meier	<p>Présente le projet à l'assistance à l'aide du projecteur qui illustre les parcelles concernées situées entre l'église et la voie de chemin de fer du NSTCM.</p>
R. Fahrni	<p>Lit le rapport favorable de la Commission d'Urbanisme.</p>
N. Vez-Raymond	<p>Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion et précise qu'il s'agit d'un crédit extrabudgétaire.</p>
R. Guilloud	<p>Demande si la direction du NSTCM a accepté la vente de sa petite parcelle longeant les voies ?</p>
E. Meier	<p>Il y a eu un premier contact avec M. Zaugg durant le syndicature de Mme Semadeni et que la réponse était favorable.</p>
P. Dillenbourg	<p>Relève avoir été surpris par le montant de cette étude. Demande à partir de quels montants des offres comparatives doivent être demandées ? Et si d'autres bureaux d'étude ont été approchés ?</p>
Ph. Zuberbühler	<p>Il n'y a pas eu d'autres demandes d'étude car le bureau Fischer et Montavon ayant déjà été mandaté et mis au concours pour établir le PDCom, il est donc parfaitement au courant du dossier. Précise que ces CHF 49'000.00 vont s'étaler sur trois ans. L'offre est très détaillée, avec des prix à l'heure et des estimations.</p>



E. Meier	Au vu du devis détaillé en mains, cela aurait certainement coûté beaucoup plus cher si un autre bureau d'étude avait été mandaté pour les analyses, les récoltes de données, etc...
P. Möhl	Il n'y a plus de prise de parole, on passe au vote en tenant compte de l'amendement demandé par la Commission de Gestion, soit à la page 3 du préavis Municipal no 14 sous conclusions : « oui le rapport de la Commission d'Urbanisme, oui le rapport de la Commission de Gestion ».
	Oui : 38 Non : 0 Abstention : 0
8) Propositions individuelles et divers	
A.-Cl. Prélaz Girod	Informe que suite au décès du mari de Marie-Thérèse Küng et à sa demande, la fête prévue en son honneur est annulée. Toutefois, elle tient à disposition des conseillers présents le Livre d'Or pour ceux qui souhaitent y noter quelque chose.
N. Gremlich	Propose à la Municipalité l'achat de tentes à louer pour certaines occasions.
Ph. Zuberbühler	La Municipalité va y réfléchir.
A.-Cl. Prélaz Girod	Se demande si les lignes blanches au milieu du carrefour au village sont suffisantes. Concernant la zone 30 km/h qui avait déjà été discuté, demande si l'on doit bien attendre la fin des travaux pour avoir une « évaluation » de la circulation sur place.
A. Blumenstein	Oui, il faut attendre la fin des travaux pour faire une comptabilisation réelle de la vitesse des véhicules dans le village.
A.-Cl. Prélaz Girod	La Commune comptabilise-t-elle les accidents dans le village ?
A. Blumenstein	Ne pense pas que ce soit comptabilisé.
Cl.-L. Derbigny	Lors d'un précédent Conseil, avait demandé si un 2ème tilleul serait planté sur la place du village et la réponse avait été très évasive. Constate qu'il y a maintenant des pavés mais toujours pas de tilleul.
Ph. Zuberbühler	L'aménagement de la place est effectivement toujours en cours de réflexion et qu'il est bien prévu d'y planter un arbre, un projet devant se concrétiser. Toutefois, Loïc Schrag a un projet de représentation théâtrale à l'extérieur pour 2013 dans ce quartier et qu'il lui faudra un peu de place libre.
B. Pasquier	Prend la parole en tant que Président du Comité du Giron des Chanteurs et présente le programme des 1,2 et 3 juin. Revient sur la sécurité au milieu du village en précisant qu'il a été témoin de plusieurs infractions de grosses voitures venant de la Route de Genolier et qui n'ont pas respecté les priorités de droite.



F.-H. Bovet

Pense que ce n'est pas tant le problème du carrefour, mais qu'il s'agit d'un problème d'information. La Municipalité doit absolument intervenir auprès des nouveaux habitants des quartiers du haut du village et qui semblent se moquer totalement des règles de circulation en vigueur au village de Givrins

P. Dillenbourg

Précise que ce ne sont pas que des habitants du haut du village mais qu'il y aussi des visiteurs, des ouvriers, etc...

O. Morand

Souligne que Givrins est un lieu de prédilection pour les professionnels d'auto-école car la configuration des quartiers du village en fait un cas particulier pour les manœuvres des jeunes apprentis conducteurs. Invite à réfléchir sur comment on peut sécuriser le village.

Accepte modérément la remarque sur le type de véhicules qui circulent et ce n'est pas de cette manière que vont se résoudre les problèmes d'unité dans le village.

P. Möhl

Précise, à titre personnel et en tant qu'habitant du haut du village que les sentiers de la forêt sont très prisés par les propriétaires de chiens et les promeneurs. Ces personnes viennent de toute la région et sont obligatoirement amenées à traverser le village avec leur voiture.

N. Vez-Raymond

Propose de maintenir le cap quant à l'introduction de la zone 30km/h, pour la sécurité dans le village.

R. Guilloud

Précise qu'il y a beaucoup de VTT qui descendent à travers la forêt depuis La Chèvrerie jusque dans le village et demande la possibilité de flécher le parcours.

R. Jaunin

Informe que ce problème est connu depuis un moment déjà et que des solutions sont en cours d'élaboration avec le garde-forestier.

P. Möhl

Relève la présence de M. le député H.-R. Kappeler et le remercie d'être venu assister en tant que spectateur à la séance.

Il n'y a plus de prise de parole.

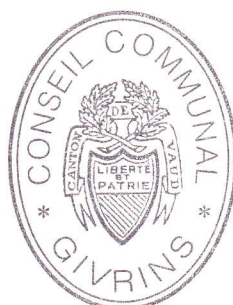
Lève la séance à 22h10.



Prochaine séance : mercredi le 20.06.2012 à 20h15

La Présidente

P. Möhl



La secrétaire

N. Gremlich